



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES VOLANTS DE LA VALLÉE DE MUNSTER (VVM)

1. Affiliation

L'association n'est pas affiliée à la **FFBaD** (Fédération Française de BaDminton). Il n'est donc possible de pratiquer de la compétition au travers du club.

2. Adhésion

Les nouveaux adhérents disposent de **trois séances d'essai**, l'inscription devant être régularisée dès la quatrième séance.

L'adhésion à l'association se fait via le formulaire d'inscription qui comprend :

- La **fiche d'inscription** complétée et signée.
- Un questionnaire de santé sur l'honneur; au besoin un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique du badminton en loisir (valable 3 ans à partir de la délivrance).
- Le **règlement de la cotisation** annuelle par chèque, espèces ou virement.
- Pour les mineurs : **l'autorisation parentale**.

Les adhésions au club en cours de saison, à partir de janvier, bénéficient d'un tarif réduit.

L'adhésion à la section **Adulte** est possible à partir de l'année de leurs **16 ans**. Celle à la section **Adolescent** à partir de **11 ans**. Et celle à la section **Enfant** à partir de **6 ans**.

Le règlement intérieur est remis à chaque adhérent avec le formulaire d'inscription.

3. Matériel

Pour la pratique du badminton, il est demandé d'apporter une tenue de sport adéquate avec **des chaussures de sport d'intérieur propres avec semelles non-marquantes**. Si ceci n'est pas respecté, la participation aux séances est interdite jusqu'à l'obtention de la tenue adéquate.

Les terrains, volants à plumes et en plastique, sont fournis par le club. Le **prêt de raquettes** est possible en attendant que vous vous en fournissiez une. Pour les enfants et adolescents, les raquettes sont mises à disposition lors des séances.

Pour les mineurs, si une détérioration du matériel de prêt est reconnue lors d'une séance, le représentant légal en sera directement informé. L'association prend en charge les dégâts.

Le montage et démontage des terrains se font **par l'ensemble des membres** présents durant la séance.

4. Créneaux horaires

Les créneaux disponibles au Cosec de Munster sont les suivants :

- Adultes :
 - o Lundi de 20h30 à 22h30
 - o Mercredi de 20h45 à 22h30
 - o Dimanche de 17h à 19h
- Adolescents :
 - o Jeudi de 17h30 à 18h30
- Enfants :
 - o Samedi de 13h à 14h

Durant les vacances scolaires, le Cosec est utilisé par la Communauté des Communes (ComCom). Il n'y a donc **pas de séance**. Si le Cosec est libre, le club tiendra informé ses membres de la disponibilité de la salle. Si une modification de séance ou d'horaire vient à arriver, le club informera également ses membres.

Il est demandé aux membres de l'association de **respecter les créneaux horaires** accordés par la ComCom, le comité pouvant recevoir une sanction en cas de non-respect de ce dernier.

Nuisances sonores : Il est demandé aux adultes, sur les séances du lundi et du mercredi, de ne pas se garer sur le parking du Cosec à cause du créneau horaire se finissant tard.

Si le nombre de présents par créneaux est supérieur à la place accordée sur les terrains, il est demandé aux joueurs **d'accepter une rotation** avec ceux étant sur le banc. Ceci permettant à tous d'avoir une séance optimale.

5. Section adolescents et enfants

La prise en charge des enfants a lieu dans la salle.

Les parents doivent s'assurer que leur enfant se soit bien rendu au Cosec, leur responsabilité étant aussi engagée lors des trajets.

Si un joueur est amené à quitter la séance avant sa fin, le représentant légal doit prévenir le responsable du créneau. Il en va de même en cas d'absence.

Les enfants doivent être récupérés à l'issue de la séance par **un adulte**. Dans le cas contraire, **l'autorisation parentale** remplie avec le formulaire d'inscription entrera en jeu. Ceci permettant à l'association d'être couverte.

Encadrants des enfants et des adolescents : KINTSOEN Thierry & KLUR Frédéric

6. Fonctionnement

Des informations officielles sur la vie de votre association seront communiquées par mail. Un groupe Whatsapp est mis en place pour les adultes afin d'échanger plus facilement sur des informations plus succinctes.

7. Composition du comité

Président : KLEIN Geoffrey

Vice-présidente : HOFFMEYER Anael

Trésorière : DUBREIL Sylvie

Secrétaire & Porte-parole : LUDMANN Agathe

Assesseurs : KINTSOEN Thierry, KLUR Frédéric, LIMON Martin

8. Urgences médicales

Toute personne peut être amenée à contacter le médecin du **SAMU** au numéro 15 ou **112**. La personne à prévenir en cas d'urgence renseignée sur la fiche d'inscription sera également prévenue.

9. Sanctions

Si un membre de l'association ne respecte pas le règlement intérieur ou le fonctionnement du club, ou se montre désagréable avec un autre membre, un **mail d'avertissement** lui sera envoyé par le Comité.

En cas de nouveau manquement, un **renvoi temporaire voire définitif** pourra lui être signifié par le Comité.

10. Assemblée Générale

L'Assemblée générale se réunit une fois par an. Il est du devoir des membres de l'association **d'être présents** lors de ce moment afin d'en assurer son bon déroulement. En effet, avec un nombre maximum d'adhérents présents, le **quorum** sera atteint pour les décisions nécessitant un vote.

Si un membre se voit être absent ce jour, il doit en informer le Comité.

Le Comité élu lors de l'Assemblée générale est ensuite amené à se réunir afin de prendre toute décision liée au bon fonctionnement et déroulement de l'association.

11. Contacts

E-mail :

badvmmunster@gmail.com

Numéros de téléphone :

Président : Geoffrey KLEIN

06.77.20.39.73

Vice-présidente : Anael HOFFMEYER

07.81.75.22.12

Secrétaire : Agathe LUDMANN

07.82.02.73.07

Encadrants séance Enfants et Adolescents : Thierry KINTSOEN

06.16.65.96.61

Frédéric KLUR

06.41.08.95.28